



Compte-rendu de réunion

Objet de la réunion :

Commission technique du COGEPOMI

04/12/25

Rappel de l'ordre du jour :

Révision ZAP/ZALT cycle 28-33

- Présentation des résultats des travaux de révision des zones d'action (GT 25 et 27 novembre) et des pistes d'évolution des zones d'action révisées pour le cycle 28-33 (DREAL de bassin)

Gestion de l'anguille dans les milieux lagunaires

- Retour sur la journée d'échanges avec les gestionnaires du 15 octobre organisée par le pôle-relais lagunes méditerranéennes (PRL)
- Présentation de l'outil cartographique développé par le pôle-relais lagunes méditerranéennes permettant de hiérarchiser les habitats et prioriser les actions de gestion sur les ouvrages recensés (PRL)

Action Life Biodiv'France « Identification d'ouvrages clés pour les migrants amphihalins et étude de la faisabilité financière, technique et sociale de la restauration des continuités »

- État d'avancement des travaux d'identification des ouvrages « clés » pour les migrants amphihalins du bassin (OFB)

Informations

- Relâcher civelles 2026 : répartition par site, retour sur les derniers résultats COLAGANG et présentation de la suite des travaux projetés : projet COLAGANG 2
- Travaux d'amélioration des données de captures d'anguilles en lagune (Université Perpignan)
- Sujet Silure : suite des travaux (OFB)

Introduction de la séance
<ul style="list-style-type: none"> • Pierre-Jean Martinez, chef adjoint de la délégation de bassin Rhône-Méditerranée, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes accueille les participants (cf. liste des participants en annexe) • Estelle Ferrari, délégation de bassin Rhône-Méditerranée, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, présente l'ordre du jour
I. Révision ZAP/ZALT cycle 28-33
Présentation des pistes d'évolution des zones d'action par espèce pour le cycle 28-33
Estelle Ferrari (DREAL ARA, délégation de bassin)
<p>> Présentation des secteurs avec une évolution proposée, d'ouest en est (côtiers et BV Rhône) puis de l'aval vers l'amont (BV Rhône), pour chacune des espèces → cf. support de présentation</p>
Discussion
<u>ZAP/ZALT Anguille</u>
<p>> Affluents de l'étang de Canet Agulla de la mar est proposée en ZAP suite à la présence confirmée d'anguilles en grand nombre, l'affluent Reart n'est pas identifié en zone d'action → Elsa Amilhat, Université de Perpignan, confirme les importants assecs sur le Reart qui rendent le secteur non propice à la croissance de l'Anguille</p>
<p>> BV Argens Identification de l'Aille (affluent Argens) de ZALT à ZAP : confirmation présence d'anguille</p>
<p>> BV Cèze Nizon et Four (affluents Cèze) sont proposés en ZALT avec un objectif de connaissance pour préciser les enjeux</p>
<p>> Contre canaux connectés au Rhône → proposition d'identification en ZALT de contre canaux connectés au Rhône avec colonisation avérée de l'Anguille, la délimitation des zones en ZAP restant à expertiser DDTM13, Stéphanie Brenier souligne que ces contre canaux sont des secteurs complexes comprenant un canal de dérivation du Rhône avec des obstacles structurants ; et des canaux de drainage avec un enjeu d'apport d'eau douce fort. Elle souligne l'importance d'identifier ces secteurs en concertation avec les parties prenantes. Le bassin rappelle que les ZAP et ZALT du PLAGEPOMI n'ont pas de portée réglementaire au même titre que les classements des cours d'eau CE. L'équipement des ouvrages pour l'Anguille est simple à réaliser avec la mise en place de rampes, le barrage anti sel sur le canal d'Arles à Fos est déjà équipé d'une passe à civelles. L'identification en ZALT permettra de porter des actions de connaissance pour préciser les enjeux, en tenant compte de leur conciliation avec les autres enjeux. Cela pourra conduire à des actions pour les futurs PLAGEPOMIs avec l'association préalable des acteurs sur le bilan de la connaissance.</p>
<p>Pierre Campton souligne la nécessité de conciliation entre les usages et la gestion des canaux avec la prise en compte de la présence des anguilles, pouvant conduire à des recommandations de gestion.</p>
<p>> BV Drôme la progression proposée de la ZAP est en cohérence avec l'amélioration de la situation de l'espèce sur le</p>

secteur

ZAP/ZALT Aloose

> Identification du contre canal drainage usine Beaucaire en ZAP/ZALT

→ Pour délimiter le secteur en zones d'action il est nécessaire d'étudier les actions qui pourront être entreprises. C'est la raison pour laquelle, à ce stade le secteur proposé en ZAP est très réduit.

Ce secteur est potentiellement opportun pour la création de sites favorables aux frayères avec un intérêt sur le REX de ce type d'expérimentation pour la restauration de frayères naturelles.

Le tableau des limites proposées ZAP/ZALT (annexe 3 du PLAGEPOMI) pour le cycle 28-33, dès qu'il sera consolidé par le SecTecPOMI début 2026, sera mis à disposition de la CTPOMI

II. Gestion de l'anguille dans les milieux lagunaires

Retour sur la journée d'échanges avec les gestionnaires du 15 octobre organisée par le pôle-relais lagunes méditerranéennes

Présentation de l'outil cartographique développé par le pôle-relais permettant de hiérarchiser les habitats et prioriser les actions de gestion sur les ouvrages recensés

Clara Rondeau (PRL)

→ cf. support de présentation

Échanges

Estelle Ferrari, DREAL ARA délégation de bassin précise que l'outil prototype Lizmap permettant de hiérarchiser le potentiel d'accueil des anguilles des sites et de prioriser les ouvrages nécessitant des actions pourra servir de support aux travaux de révision de la liste des ouvrages prioritaires en lagune.

Pierre Campton, MRM propose d'actualiser les fiches lagune MRM sur la base de ces travaux, et souligne l'intérêt de travailler sur des sites test.

→ La réflexion va s'engager sur des sites tests dès 2026, le REX de ces travaux pourra alimenter le prochain PLAGEPOMI avec la définition d'une action de connaissance sur des sites pilotes.

Pierre-Jean Martinez, DREAL ARA délégation de bassin remercie le pôle relais pour ces travaux très inspirants tant pour le PLAGEPOMI que pour le SDAGE vis-à-vis de la gestion des milieux lagunaires.

III. Action Life Biodiv'France « Identification d'ouvrages clés pour les migrants amphihalins et étude de la faisabilité financière, technique et sociale de la restauration des continuités »

Présentation de l'état d'avancement de l'identification des ouvrages sur le bassin

Pascal Roche (OFB)

→ cf. support de présentation

> Rappel (cf CR CTPOMI 27 mai 2025)

Cadre : projet Life Biodiv'FRANCE sous pilotage ministère, coordination OFB – Calendrier : 2024-2032

Objectif général : enrayer le déclin de la biodiversité et améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces → stratégie nationale de référence : Stratégie Nationale Biodiversité 2030.

Action T3.3.1 – Identification des ouvrages clés et de la faisabilité financière, technique et sociale de la restauration des continuités – co-pilotage OFB/ANEB.

Objectif : identifier 25 ouvrages clés au niveau national pour la réalisation d'un diagnostic et de sélectionner 5 ouvrages dits « pilotes » pour conduire des études avant-projet.

Résultats attendus en 2032 → 13 ouvrages avec continuité écologique restaurée dont les 5 ouvrages pilotes

Une note de cadrage des travaux pour l'identification des ouvrages est à venir, avec la nécessité :

- d'identifier des ouvrages candidats souhaités en liste 1 → en cohérence avec les ZAP/ZALT du PLAGEPOMI
- de transmettre une quinzaine d'ouvrages par bassin identifié de manière collégiale.

Propositions de travail du SecTecPOMI :

- Besoin d'identifier les ouvrages en impliquant les instances COGEPOMI, CTPOMI et en cohérence avec le PLAGEPOMI ;
- Opportunité intéressante à saisir, sur des ouvrages prioritaires 2022-2027 dont la démarche de restauration rencontre des difficultés, voire des ouvrages non encore priorisés et qui pourraient l'être pour le prochain cycle ;
- Projet à articuler avec le début des travaux de révision des zones d'action pour le prochain cycle
- Proposition d'établissement d'une première liste martyre sous pilotage OFB/MRM puis consultation des EPTB et MO.

Consultation de la CTPOMI

Partage de la liste des 13 ouvrages proposés avec niveau de priorisation

Estelle Ferrari, DREAL, délégation de bassin fait part de la proposition DDTM Aude pour l'inscription de 3 ouvrages sur l'Aude : 2 ouvrages Moussoulens (VNF) et ASA de Canet.

→ le SecTecPOMI ne retient pas ces propositions, les études sur ces ouvrages étant déjà bien avancées, les difficultés restantes de portage et d'ordre financier concernent la réalisation des travaux. Cette réponse sera précisée à la DDTM de l'Aude.

Anne Didiot, EDF précise qu'à ce stade EDF n'a pas été associé à la démarche à l'échelle nationale

→ une réunion niveau national entre OFB et gestionnaires est prévue le 17 décembre

Thomas Pollin, CNR souligne également le besoin de concertation, avec la nécessité d'une réflexion plus poussée à avoir sur les ouvrages proposés qui concernent CNR : concernant le seuil confluence Ardèche l'enjeu est bien identifié, en revanche la problématique de l'extension d'éclusages piscicoles spécifiques sur les ouvrage de navigation (usine écluse) a déjà été examinée par CNR et écartée en raison de difficultés en termes de génie civil, d'usures électromécaniques et de maintenance.

Pierre Campton, MRM pose la question de l'association des EPTB sur le bassin tel que le prévoit la note de cadrage.

→ en réponse Pascal Roche précise que l'ANEB fait le lien, le besoin est bien identifié au niveau bassin pour les ouvrages concernés par des EPTB (ex Collias)

Laurent Moragues, DDTM 30 souligne le besoin d'avancer sur Collias avec un blocage politique important, il propose de mettre à disposition un argumentaire sur les difficultés politiques pour appuyer la proposition de l'ouvrage, il précise que la DDTM envisage une mise en demeure de la collectivité.

Suites : validation de la liste avec niveau de priorité par le SecTecPOMI & consultation des parties prenantes sur les ouvrages proposés avec niveau de priorité 1 sur le bassin

IV. Informations

Relâcher civelles 2026 : répartition par site

> Pierre Campton, MRM

Rappel (cf CR COGEPOMI 2024) : pour le relâcher des civelles du pertuis de la Fourcade le COGEPOMI a donné mandat à la Commission technique pour valider annuellement les choix des sites et des proportions par site sur la base du protocole de décision élaboré par MRM.

Les derniers comptages concernent 3 millions de civelles capturées au grau, ce qui est un signe très positif pour le recrutement.

Il est proposé la répartition suivante pour le relâcher de la saison à venir, en favorisant les impériaux selon la salinité : 37 % niveau grande cabane ; 48 % impériaux (si salinité OK) ; 14,5 % étangs communaux.

Consultation de la CTPOMI

Delphine Nicolas, Tour du Valat alerte sur la problématique du relâcher au niveau des grandes cabanes vis-à-vis du risque de fausser le suivi scientifique : relâcher les civelles au niveau de l'embouchure peut être impactant, à voir quel est le site à privilégier pour fausser le moins possible les suivis.

Avec la prise en compte du meilleur site à identifier au niveau des grandes cabanes, la CTPOMI valide la proportion de répartition des civelles par site.

Retour sur les derniers résultats COLAGANG et présentation de la suite des travaux projetés : projet COLAGANG II

> Présentation Delphine Nicolas, Tour du Valat → cf. support de présentation

Consultation de la CTPOMI sur le projet COLAGANG II

Estelle FERRARI, DREAL de bassin souligne l'importance de la suite de ces travaux qui entrent bien en déclinaison du PLAGEPOMI et au-delà en répondant aux objectifs du PGA pour l'évaluation du taux d'échappement.

Pascal Roche, OFB confirme l'importance de poursuivre ces suivis avec l'évolution à venir des apports d'eau douce dont les effets nécessitent d'être évalués.

Concernant le résultat de 15 anguilles marquées (sur 25) échappées via le petit Rhône, il est précisé que ces anguilles ont été identifiées par un hydrophone placé à l'embouchure du petit Rhône au niveau des Saintes Maries de la Mer, soit un secteur très large, il est probable que le passage d'anguilles marquées soit plus important. Avec ce suivi il a été constaté l'effet du débit du Rhône comme signal d'attrait pour les anguilles. Elsa Amilhat, Université Perpignan, confirme le très fort enjeu de ces suivis et soutient pleinement la poursuite de ces travaux

> La CTPOMI valide le projet COLAGANG II.

Travaux d'amélioration des données de captures d'anguilles en lagune

> Présentation Elsa Amilhat, Université Perpignan → cf. support de présentation

Échanges

Objectif : préciser la pression de pêche par lagune avec la construction d'un indicateur différencié par sites des captures d'anguilles.

L'exploitation des données par site sera faite par l'OFB pôle MIAM et l'Université Perpignan, et mise à disposition de la DREAL de bassin et du COGEPOMI au travers d'indicateurs.

→ La DREAL de bassin sollicitera l'OFB pour obtenir l'autorisation de la mise à disposition de cette exploitation des données de capture

Clara Rondeau, PRL, informe le besoin du pôle dans le cadre de ses travaux, d'avoir un indicateur sur la pression de pêche sur les étangs palavasiens Ouest.

Elsa Amilhat, Université Perpignan, précise en réponse que l'indicateur pourra parfois être à l'échelle d'un complexe lagunaire dans les secteurs ou un même pêcheur regroupe la déclaration de ces captures à sur plusieurs étangs d'un même complexe, comme c'est le cas pour les étangs palavasiens.

Sujet Silure : suite des travaux

> Présentation Pascal Roche, OFB → cf. support de présentation

rappel des actions projetées

→ proposition d'expérimenter des pêches avec marquage en aval d'ouvrages

Ces expérimentations se confrontent aujourd'hui à des difficultés de portage, elles sont assez complexes à mettre en œuvre, de plus le REX des opérations de captures de silures en aval des ouvrages sur la Garonne est non concluant vis-à-vis de la limitation des impacts sur les POMI.

→ Vidanges des passes où séjourne le silure, faire des chasses pour que les silures sortent, ex Vallabregues, Sauveterre

→ Recherche acoustique

Thèse en cours (INRAE) : premiers résultats d'ici 6 mois-1 an.

Nicolas Stolzenberg, CONAPPED précise que sur la Garonne le plan d'action silures validé par tous les acteurs est reconduit en 2026. En 2025, il a été relevé une augmentation du nombre de silures retirés avec un démarrage des pêches aux cordeaux dès le mois de mars.

Vis-à-vis de la limitation de l'impact du Silure sur les poissons migrateurs, ce REX ne met pas en évidence une amélioration des passages des poissons migrateurs avec le retrait des silures. En revanche la baisse du taux d'attaques de bull d'aloises sur les frayères forcées est corrélée à la baisse du nombre de silures aux stations de contrôle.

Au niveau national des discussions sont en cours pour le classement du silure sur la liste des espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques (ESPDB), dont l'introduction est interdite sans empêcher la remise à l'eau en application de l'article L432-10 du CE. Ce classement permettrait de reconnaître la menace du silure sur les milieux.

Il rappelle que les pêcheurs professionnels restent disponibles pour travailler à la mise en place d'expérimentations par pêche pour limiter l'impact du silure.

Pascal Roche, OFB invite en réponse à prendre attaché avec son successeur courant 2026.

Thomas Pollin informe des travaux d'amélioration de la passe de Donzère avec allongement des bassins pour améliorer la continuité sur la passe existante et la mise en place d'un suivi piscicole qui comportera l'étude du comportement du silure dans la passe et ses abords. Pour ce sujet il invite à prendre attaché avec Franck Pressiat, CNR.

Pascal Roche, OFB, revient sur l'intérêt d'étudier au niveau de la passe de Vallabregues la mise en place de grilles avec espacement de barreaux pour réduire l'entrée des silures sans impacter le passage des aloises. Il souligne la vigilance à avoir sur ce type de dispositif sur l'effet répulsif potentiel des aloises, l'étude de grilles mobiles reste difficile à envisager du fait qu'elle nécessiterait la mise en place d'un protocole complexe. Il propose de s'appuyer sur l'étude télémétrie Alose pour voir ce que font les aloises devant les ouvrages avec grilles.

fin de la séance

Estelle Ferrari clôture la séance en remerciant les participants pour la qualité des échanges.

→ Rappel de la réunion du COGEPOMI du lundi 15 décembre après-midi

Liste des participants

Membres désignés à la commission technique du COGEPOMI		Présence
Mme Elisabeth FALIEX Mme Elsa AMILHAT	Centre de formation et de recherche sur les environnements méditerranéens (CEFREM) de l'université de Perpignan – Laboratoire UMR 5110 CNRSUPVP	Mme Elsa AMILHAT
Mme Delphine NICOLAS	Fondation Tour du Valat – Institut de recherche pour la conservation des zones humides méditerranéennes – Département Espèces	X
Mme Nathalie BARRE	Conservatoire des espaces naturels Occitanie – Pôle relais lagunes méditerranéennes	Clara Rondeau
M. Hervé CAPRA	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAe – Centre de Lyon – Villeurbanne)	X
M. Fabien CHIRI	Union des fédérations de pêche des bassins Rhône-Méditerranée et Corse	-
Mme Michela PATRISSI	Centre d'études et de promotion des activités lagunaires et maritimes (CEPRALMAR)	X
Mme Marie MERLE	Électricité de France (EDF)	X & Anne Didiot
M. Thomas POLLIN	Compagnie nationale du Rhône (CNR)	X
M. Valentin LONNI	Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM)	-
M. Nicolas STOLZENBERG	Comité national de la pêche professionnelle en eau douce (CONAPPED)	X
Mme Aurélie CARRIE	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marin (CRPMEM) Occitanie	X
Mme Déborah MONDAIN	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marin Provence-Alpes-Côtes d'Azur (CRPMEM PACA)	-
M. Pascal ROCHE M. Yvan FALATAS	Office français de la biodiversité (OFB) – direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes	X
Mme Dominique BEAUDOU	Office français de la biodiversité (OFB) – direction interrégionale PACA-Corse	excusée
M. Nicolas MARC	Office français de la biodiversité (OFB) – direction régionale Occitanie	X
Mme Marion PEGUIN Mme Marie-Claude SERRA	Conservatoire du Littoral et des rivages lacustres – Région PACA	-
M. Pierre Jean Martinez (Délégation de bassin)	Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes	Mme Estelle FERRARI

Mme Estelle FERRARI (Délégation de bassin) M. Alexis LEPINAY (Concessions hydrauliques)		M. Pierre-Jean Martinez
Mme Nathalie QUELIN M. Valentin TOUZET	Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Provence-Alpes-Côte d'Azur	X M. Valentin TOUZET
M. Pierre VINCHES Mme Frédérique BATLLE	Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Occitanie	X Mme Frédérique BATLLE
M. Pierre MOTTA	Direction interrégionale de la mer (DIRM) Méditerranée	-
M. Steven HUBNER Mme Mayder SALLEFRANQUE	Direction départementale des Territoires (DDT) du Vaucluse	X M. Steven HUBNER
Mme Céline JAILLET	Direction départementale des Territoires (DDT) de l'Ardèche	-
M. Laurent MORAGUES Mme Genevieve SOLER	Direction départementale des Territoires et la Mer (DDTM) du Gard	X
M. Cédric INDJIRDJIAN Mme Lidia CONCEPTION Mme Gaëlle MOREAU	Direction départementale des Territoires et la Mer (DDTM) de l'Hérault	X Mme Gaëlle MOREAU Mme lidia Conception
Mme Stéphanie BRENIER Mme Laurence DENEUVILLE M Julien DIRIBANE	Direction départementale des Territoires et la Mer (DDTM) des Bouches-du-Rhône	X Mme Stéphanie BRENIER Mme Laurence Deneuvile
M. Pierre CAMPTON	Association Migrateurs-Rhône-Méditerranée (MRM)	X
M. Christophe BRACH-PAPA M. Marc BOUCHOUCHA	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)	-
M. Olivier NALBONE	Conseil régional PACA	-
Mme Maïlys ALISON Mme Mathilde PINTO	Conseil régional Occitanie, Agence régionale de la biodiversité	-
M. Xavier ODO	Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes	-
Mme Béatrice ORELLE Mme Claudine TREZZY	Conseil départemental des Bouches-du-Rhône	-
M. Mathieu QUITTET	Conseil départemental de l'Hérault	-

Mme Laure CASTEL	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	excusée
M. Fabrice GONNET	Association Rivières Rhône Alpes Auvergne (ARRA2)	-